



Contrat de travail non signé

Par **cristelle13**, le **30/05/2008** à **23:19**

bonjour, je suis employeur avec 1 seul salarié embauché 7/01/2008 en contrat CNE. Ce dernier ne m'a toujours pas fait parvenir son contrat de travail signé. Malgré mes multiples réclamations. que dois-je faire, je dois considérer. (contrat accepté ou non) sachant qu'il a utilisé ce dernier pour obtenir son crédit pour l'achat de sa maison. Y a-t-il abus ou pas je vous remercie car je suis novice totalement. encore merci !